RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et
de l'alimentation

Arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2013

portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité médecine du comportement des animaux domestiques

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2013 portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité médecine du comportement des animaux domestiques ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire du 23 mars 2018 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté du 24 avril 2013 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

Mme Combrisson (hélène) ;

Mme Escriou (Catherine) ;

Mme Gilbert (Caroline) ;

M. Lefebvre (Hervé) ;

Mme Touzot Jourde (Gwenola).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

Mme Diederich (Claire) ;

M. Gronostay (Stephan) ;

Mme Haverbeke (Anouck) ;

Mme Roth (Elodie) ;

Mme Titeux (Emmanuelle).

Article 2

Conformément à l'avis des membres du conseil national de la spécialisation vétérinaire du 23 mars 2018 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat d'une durée d'un an.

Article 3

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 28 MAI 2018

Le ministre l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation :
La Chef du Service de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
Directrice Générale Adjointe

Valérie BADUEL